

Éducation permanente des adultes

De nombreuses possibilités s'offrent à ceux qui désirent compléter leurs études scolaires, professionnelles ou élargir leur culture hors du cadre normal du système d'enseignement à plein temps, et beaucoup d'adultes se remettent à étudier à plein temps dans les écoles secondaires, dans des écoles spéciales ou de niveau post-secondaire, pour valoriser ou perfectionner leur instruction. Chaque province a mis au point ses propres programmes, administrés par des conseils scolaires régionaux, des collèges post-secondaires et des établissements scolaires provinciaux, des universités, des organisations bénévoles et privées aux niveaux national, provincial et municipal.

Environ 176,000 adultes travaillent tout en suivant le programme d'études requis pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. En outre, 274,000 autres adultes poursuivent des études générales menant ou non au diplôme. Les universités offrent de plus en plus aux adultes qui travaillent des cours à temps partiel menant ou non au diplôme. La préférence pour ce genre de programme est telle que le nombre des candidats s'inscrivant à temps partiel augmente bien plus rapidement que celui des étudiants à plein temps.

De nombreux établissements publics et privés organisent aussi des conférences publiques, des séances cinématographiques, des visites dirigées, des représentations musicales et théâtrales et des activités culturelles du même genre pour l'éducation des adultes. Des ateliers de travail, des conférences et colloques traitant de l'éducation des adultes, de même que des cours normaux permettent d'initier le personnel chargé de ces diverses activités.

Financement de l'éducation au Canada

Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1971, on avait affecté environ 6.5 milliards de dollars à l'éducation au Canada, soit un peu plus de 8 pour cent du Produit national brut. En 1960, le montant consacré à l'éducation ne représentait que les 4.3 pour cent du PNB.

Le Gouvernement fédéral accorde des subventions à l'enseignement technique et des métiers, à l'enseignement universitaire, et à une variété de programmes destinés à la main-d'oeuvre. Les gouvernements provinciaux accordent aux arrondissements scolaires des subventions uniformes ou d'encouragement ainsi que des subventions spéciales. Dernièrement, plusieurs provinces ont adopté un genre de programme de base qui garantit un niveau minimum de services après l'application par les autorités locales du produit d'un impôt levé selon une évaluation de péréquation, la province payant la différence. Un arrondissement scolaire peut lever un impôt pour se procurer des services supplémentaires.